



CIRCUIT OISE SIMPLE et DOUBLE (COS et D) 2025-26

1. Objet et définition

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Circuit Comité Oise. Il précise les modalités d'organisation, de participation, de qualification et financières.

Un circuit Comité est une compétition départementale senior, seront acceptés les minimes, cadets, juniors, senior et vétérans.

Cette compétition se déroule en deux journées de simple et deux journées en double.

A l'issue de chaque journée, les joueuses et joueurs seront récompensés en fonction des résultats sous forme de bons d'achats.

2. Organisation générale

Le calendrier des circuits de Comité est constitué par le comité Oise, en fonction du calendrier global des compétitions fédérales.

Pour des impératifs de disposition de gymnase, des dates sont susceptibles d'être modifiées et des lieux changés, après avoir été soumis pour accord au Comité.

Les circuits Comité sont gérés par le comité Oise.

Le club-hôte du circuit de Comité constitue une équipe chargée de gérer la dite compétition le jour même. Au sein de cette équipe, un responsable devra être désigné ; celui-ci sera notamment l'interlocuteur principal avec le comité.

Le juge-arbitre ou un juge arbitre stagiaire ou une personne faisant fonction sera désigné pour gérer la compétition.

- **Le comité :**

- ✓ envoie les invitations aux clubs via badnet
- ✓ confectionne les tableaux
- ✓ effectue le tirage au sort, transmet au JA nommé
- ✓ diffuse les convocations après validation par le JA.
- ✓ Le GEO transmet les résultats sur poona.

- **Le Responsable désigné par son club :**

- ✓ est responsable de la bonne tenue de son gymnase
- ✓ est responsable de sa table de marque

- **Le club-hôte :**

- ✓ gère l'accueil de la compétition, de la salle, le matériel pour l'identification des terrains, les feuilles, plaquettes ou tablettes pour noter les scores.
- ✓ met en place une restauration et une sonorisation suffisante
- ✓ tient la tenue de la table de marque par la présence d'une personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, ce poste peut-être assurée par 2 ou 3 personnes se relayant)

Le comité de l'Oise s'assure pour sa part que le club-hôte remplit les fonctions désignées ci-dessus, **mais ne s'y substitue pas**.

De ce fait, au cas où le club ne serait pas en mesure de les assurer, l'épreuve concernée serait organisée par un autre club ou reportée à une date ultérieure, dans la mesure du possible.

3. Règles générales

Les circuits Comité se déroulent selon les règles FFBaD et du présent règlement. Toutefois, **le Comité Directeur et/ou la Commission compétitions**, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

Les circuits Comité sont ouverts prioritairement aux licenciés Isariens. Les joueurs extérieurs au comité Oise peuvent être acceptés pour compléter les tableaux si il reste de la place.

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et à faire respecter le présent règlement.

En particulier, tous les joueurs doivent :

- ✓ être licenciés
- ✓ n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée au soir du tirage au sort.

En ce qui concerne le cas particulier des forfaits, se reporter à **l'article 8** du présent règlement.

4. Les inscriptions

Le coût de l'inscription est de : 7.00 € par tableau et par personne

L'inscription se fera via badnet elle est définitive une fois le tirage au sort effectué par le responsable de la compétition.

Le comité s'engage à respecter la planification suivante :

Ouverture de la compétition sur badnet : En septembre de la saison en cours.

J-6 : date limite d'inscription

5. Déroulement

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage

Les matchs se disputeront par poule avec 2 sortants si possibles. La compétition se poursuit par des tableaux à élimination directe.

Les tableaux sont établis par le comité Oise et validés par le Juge-arbitre désigné pour le circuit du Comité

Les têtes de séries des différentes étapes sont désignées suivant la coté ffbad au jour du tirage au sort, soit 6 jours avant la compétition.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés.

6. Les volants

Les volants utilisés seront des volants plumes. Ils seront fournis par les joueurs. Ils doivent être homologués par la FFBaD. Volant de référence RSL3

Les 4 premiers volants sont fournis pour le finales.

7. Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBaD).

Le juge-arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

8. Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement peuvent être affichés dans le gymnase.

Pour des soucis d'économie de papier, il est possible de se contenter des résultats disponible sur l'application E-BAD.

9. Forfait et remplacements

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible devra impérativement avertir le responsable du club hôte et le responsable de la commission compétition au plus tard la veille de la date du tirage au sort.

Dans le cas d'indisponibilités intervenues après la veille de la date du tirage au sort, il pourra être procédé la semaine précédant la compétition à des modifications ponctuelles dans le seul but de ne pas entraîner un nouveau tirage au sort.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible et en ferait état auprès du club hôte et du responsable de la commission compétition avant la veille de la date du tirage au sort est dispensé des formalités prévues ci-dessous. Son inscription ne serait alors pas comptabilisée financièrement.

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait indisponible après la date du tirage des tableaux devra envoyer le justificatif attestant de la raison de son absence dans les 5 jours suivant au comité Oise. A l'adresse « president60bad@gmail.com ».

Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié est passible d'une suspension de toute compétition de 2 mois. Cette suspension est de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.

Ces suspensions s'entendent hors juillet et août. Lorsqu'une suspension est interrompue par les mois de juillet et août, elle reprend la saison suivante à la reprise de la licence par les joueurs concernés.

Par ailleurs, peuvent être sanctionnés au même titre que les forfaits volontaires :

- les joueurs participant à une compétition et quittant le tournoi avant d'avoir terminé leurs matchs, sauf cas de force majeure (blessure...)
- les joueurs s'inscrivant sur 2 tournois devant se dérouler le même jour et participant à l'un d'entre eux. Aucun justificatif ne sera accepté.

10. Les résultats

Le GEO désigné transfère sur poona le fichier de la compétition dès la fin de celle-ci.

Le juge-arbitre rédige dans les 5 jours son rapport sur poona.

11. Récompenses

A Chaque étape les 2 premiers de chaque tableaux seront récompensés par des bons d'achats : 1er 25€ 2ème 20€

12. Réclamation

En cas de réclamation, adresser un courrier accompagné en lettre suivie et/ou un courriel au responsable de la commission compétition president60bad@gmail.com dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

13. Règlement de particulier

Les modalités du règlement particulier sont en annexe 1.